Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

7-2026 4 16

Objet : Budget 2026 : IMMOBILIER A VOCATION ARTISANALE ET COMMERCIALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 avril 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric , LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : DONNE Jean-Michel ayant donné pouvoir à DESORT Fabrice, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à HAMET-DEBEGUE Céline.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Martine Bedel est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET : Budget 2026 : IMMOBILIER A VOCATION ARTISANALE ET COMMERCIALE

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 10/03/2026
Considérant les résultats de l'exercice 2025, à savoir :
l'excédent de la section de fonctionnement de 12 300,55 €
le déficit de la section d'investissement de 211 900,13 €
Les restes à réaliser d'un montant de 110 893,45 € en dépenses et 190 326,00 € en recettes
Considérant l'affectation en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 la somme de 12 300,55 €.
Le Conseil Municipal décide d'ADOPTER le Budget Primitif 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	0.00 €
011-Charges à caractère général	35 000,00 €	042-Amortissement des subv	21 000,00 €
012-Charges de personnel	3 000,00 €	70-Charges	8 000,00 €
023-Virement à la section INV	140 667,03 €	75-Loyers	115 000,00 €
042-Amortissement des immos	70 000,00 €	77-Produits exceptionnels	120 167,03 €
65- Autres charges de gestion	500,00 €		
66-Charges financières	15 000,00 €		
67-Charges exceptionnelles	0,00 €		

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_4-DE

68-Provisions	0,00 €		
TOTAL	264 167.03 €	TOTAL	264 167.03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
001-Déficit reporté	211 900,13 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Amortissement des subv	21 000,00 €	021-Virement du fonctionnement	140 667,03 €
16-Emprunts	26 500,00 €	040-Amortissement des immos	70 000,00 €
16-Remboursement de cautions	2 500,00 €	10-Affectation du résultat	12 300,55 €
21–Immo. Corporelles	40 864,77 €	13-Subvention d'investissement	190 326,00 €
Op.11903–La Boussole	113 028.68 €	16-Cautions reçues	2 500,00 €
TOTAL	415 793,58 €	TOTAL	415 793.58 €

-D'AUTORISER dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 20 avril 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Martine BEDEL

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/04/26
- et de sa publication le 20/04/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)